

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 37 |
| Présents : | 30 |
| Votants : | 33 |

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°54-2015 – CONSTRUCTION DU CINEMA ASSOCIATIF ET DU LOCAL COMMERCIAL A NIVILLAC -
CONSULTATION ASSURANCES « DOMMAGES OUVRAGE / CONSTRUCTEUR NON REALISATEUR » ET
« TOUS RISQUES CHANTIER »**

Le Président informe le Conseil Communautaire du résultat de l'analyse des offres reçues pour les prestations d'assurances « Dommages Ouvrage / Constructeur Non Réalisateur » et « Tous Risques Chantier », dans le cadre du projet de construction du cinéma associatif et du local commercial sur la commune de Nivillac.

Le rapport d'analyse établi par la SPL Equipements du Morbihan, mandataire, est joint en annexe.

Le 10 mars 2015, date de limite de remise des candidatures et des offres, 2 plis ont été recensés. Un troisième pli est éliminé pour non respect du règlement de consultation (réponse dématérialisée non autorisée).

Les 2 candidatures sont les suivantes :

- Assureur SMABTP (réponse aux 2 lots : DO/CNR et TRC)
- Courtier SARRE et MOSELLE représentant l'assureur ALBINGIA (réponse aux 2 lots)

A l'issue de l'analyse, les propositions sont les suivantes :

- Lot 1 (DO/CNR) : attribution à la SMABTP, offre mieux disante, pour un montant de 17 444,07 € TTC (estimation à 25 000 € TTC),
- Lot 2 (TRC) : attribution à la SMABTP, offre mieux disante, pour un montant de 3 097,02 € TTC (estimation à 5 000 € TTC).

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20150324-DELIB_54_2015-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de VALIDER** l'attribution des marchés :
 - Lot 1 (DO/CNR) : à la SMABTP pour un montant de 17 444,07 € TTC,
 - Lot 2 (TRC) : à la SMABTP pour un montant de 3 097,02 € TTC,
- **d'AUTORISER** la SPL Equipements du Morbihan, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer ces marchés, après que la présente délibération ait été transmise au contrôle de légalité.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02.04.15
Le Président,

